



Esplanade du Heysel

Buro & Design Center, BP 20

B-1020 Bruxelles

T+32/2/475 44 11 F+32/2/475 44 03

<http://www.childfocus.org>

A partir de juin 2000:

292, avenue Houba-de Strooper - B-1020 Bruxelles

Rapport annuel 1999



rapport annuel 1999



child focus remercie la Fondation Roi Baudouin pour sa généreuse contribution

à la réalisation de ce rapport annuel.

La Fondation Roi Baudouin est l'un des partenaires de la première heure du Centre.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION en 1999

- Daniel Cardon de Lichtbuer, Président
- Bernadette Bawin, Professeur ordinaire à l'Université de Liège
- Walter Boghaert, Coordination des Associations
- Michel Bruyère, Conseil de Vigilance
- Catherine Legat, Aide aux Victimes
- Joséphine Nuyts, Conseil de Vigilance
- Martine Puttaert, Aide aux Victimes
- Luc Tayart de Borms, représentant de la Fondation Roi Baudouin
- Jan Van Gils, Administrateur indépendant
- Jozef Viville, Coordination des Associations

Observateurs:

- Jérôme Glorie, représentant du Gouvernement fédéral
- Martin Cambié, représentant du Gouvernement fédéral (à partir de septembre 1999)
- Pierre Martin Neirinckx, Fondation Roi Baudouin



© Peter Janssens

Avant-propos du Président

L'activité du Centre en 1999 m'inspire trois réflexions.

Tout d'abord qu'une 2e année de fonctionnement du Centre nous permet de mesurer la vraie dimension du problème des enfants disparus ou sexuellement exploités en Belgique. L'ampleur de ces phénomènes est liée à un certain degré à la crise des structures de base de la société: famille, école, habitat et emploi. Aujourd'hui, nous connaissons par les chiffres l'importance du problème et on ne peut que se réjouir que notre structure légère - puisqu'elle ne comporte que 25 personnes plus un millier de volontaires - ait pu efficacement faire face et, par ailleurs, ait pu trouver, pour moitié auprès du secteur public et pour moitié auprès des entreprises et des citoyens, le financement indispensable.

Il faut cependant savoir que travaillant désormais à – espérons-le – un rythme de croisière, cela implique la mobilisation à chaque instant de toutes les bonnes volontés et je veux rendre hommage à l'enthousiasme, à l'engagement de chacun et à la qualité de l'équipe de direction de Mme Lieve Stappers.

Un deuxième constat est qu'il reste beaucoup à faire au-delà de notre tâche actuelle, principalement dans le domaine de la prévention et aussi dans l'accompagnement des victimes après les événements.

Avant d'aborder ces deux problèmes il fallait avoir acquis une expérience sur le terrain. Il faudra encore investir dans des études, interroger des spécialistes en Belgique et à l'étranger et nous faire une opinion sur ce qu'il y a lieu de faire. Cet approfondissement et cet élargissement de notre tâche sont devant

nous. L'équipe de child focus est bien déterminée à s'y consacrer.

Enfin, que dans la mondialisation de l'économie, mais aussi de la criminalité, la Belgique est un petit pays aux frontières désormais ouvertes à toute l'Europe. Un enfant victime sur quatre qui disparaît n'est plus présent sur le territoire national après peu de temps. C'est dire que l'élaboration d'un réseau, existant ou à créer, entre des organisations similaires à la nôtre chez nos voisins européens est urgente. C'est d'ailleurs le souhait de l'organisation mondiale "International Center for Missing and Exploited Children" dont nous avons, avec nos amis américains, été les fondateurs. En deux ans child focus a pris contact avec les organisations existantes à l'étranger et cherche aujourd'hui le patronage et l'aide des deux grandes institutions européennes que sont la Commission de l'Union européenne et le Secrétariat du Conseil de l'Europe. Nous comptons sur le Parlement européen et sur l'institution parlementaire du Conseil de l'Europe pour qu'ils nous donnent l'appui politique dont nous avons besoin. Ainsi pourrions-nous continuer à jouer un rôle dans la construction d'une nouvelle image de la Belgique.

Notre reconnaissance va aux autorités de ce pays qui nous soutiennent. Aux entreprises qui nous financent et aux citoyens nombreux qui nous assurent une aide matérielle.

Daniel Cardon de Lichtbuer



L'image du Centre par Jean-Denis Lejeune

Bientôt, child focus va entamer sa troisième année. Dès lors, savoir comment le Centre est perçu, à la fois par ses partenaires opérationnels et par la population afin d'en évaluer le positionnement, nous est apparu d'un intérêt primordial. Une étude de marché a de ce fait été effectuée et ses premiers résultats sont présentés plus loin dans le présent rapport annuel.

S'il ressort de l'étude que child focus est relativement bien connu, que son image est positive et suscite généralement des attitudes favorables, il reste que la diversité de ses rôles et de ses activités sont insuffisamment compris.

C'est de notoriété publique que ce sont les événements tragiques vécus par ma famille et d'autres parents qui ont amené la création du Centre en avril 1998. *Mes forces, je les puise chaque fois que nous contribuons à sauver une petite victime, chaque fois que, grâce aux efforts et au savoir-faire professionnel de notre équipe, les recherches d'enfants disparus aboutissent plus rapidement.* La raison d'être de child focus en qualité d'auxiliaire indispensable aux forces de l'ordre ne doit plus faire de doute. Le Centre a pu prouver son efficacité à maintes reprises et s'est révélé un soutien moral pour les parents, soutien qui auparavant a souvent fait défaut. Ce qui n'empêche qu'encore à l'heure actuelle la collaboration avec les magistrats et les services de police ne s'établit pas toujours d'emblée, ce qui entraîne des pertes de temps précieux.

Sans vouloir faire de grandes phrases au sujet de ce que je ressens, je prends l'occasion qui m'est donnée de dire combien il est à la fois douloureux,

mais aussi réconfortant que d'année en année child focus puisse renforcer sa position et sa réputation professionnelle. Plus que jamais, vu l'évolution des techniques de communication, nos enfants sont exposés à des agressions qui peuvent les détruire tant physiquement que psychologiquement. C'est cela qui nous motive tous ici à child focus et je voudrais par ce message appeler chaque citoyen de mon pays à exercer une vigilance permanente visant à prévenir les risques de violence à l'encontre des enfants et, si une situation suscite quelque inquiétude, à ne pas hésiter à nous en faire part. Nous sommes là pour ça.

Reste que notre engagement, aussi total soit-il, ne saurait suffire à relever les défis auxquels le Centre doit faire face, s'il n'y avait tous ceux qui nous soutiennent. *C'est pourquoi je tiens à remercier tout particulièrement les nombreux bénévoles qui se dévouent sans hésiter, ainsi que nos sponsors dont la générosité est autant une aide concrète qu'un encouragement indispensable.*



Mot du Directeur

En définissant notre mission, lors de la création du Centre, nous ne pouvions encore nous baser que sur la théorie. Deux ans d'activité nous ont permis de confronter à bon escient expérience de terrain et méthodes de travail aux postulats de notre Mission Statement. Tout en respectant les lignes de force de notre déclaration d'origine, des accents nouveaux, des nuances d'interprétations se sont imposés à plus d'un égard.

Nous avons dès lors procédé à une révision de notre Mission Statement, afin de le mettre mieux en rapport avec l'évolution de notre rôle et de nous permettre de dresser un plan d'action pour l'avenir. Ce plan d'action ne porte dans sa globalité que sur l'année 2000, mais les objectifs qui y sont définis sont valables pour une durée plus longue. Ce sont les suivants :

- une collaboration efficace avec les partenaires officiels et privés ;
- un encadrement optimal des victimes ;
- le développement des connaissances des phénomènes de disparition et d'exploitation sexuelle d'enfants ;
- la mise sur pied d'actions de sensibilisation et de prévention ;
- le renforcement du positionnement de child focus.

Les accents nouveaux introduits dans le Mission Statement soulignent notre volonté d'exercer notre activité tant sur le plan national qu'international.

Cette activité doit nous servir de base pour acquérir une expertise, dans le but de stimuler et de développer les initiatives en faveur des victimes et de faire évoluer le cadre légal et les comportements. Enfin, nous nous imposons une évaluation permanente de notre fonctionnement et mettons tout en œuvre pour enrichir notre réflexion.

Cette évolution de notre mission rend indispensable d'y adapter les termes du protocole signé avec le ministère de la Justice en 1998. Notamment en ce qui concerne les limites de nos interventions par rapport à la pédophilie individuelle et à l'exploitation sexuelle qui sont interprétés de manière différente par la Justice et par le Centre.

D'une part, on acquiert journallement de l'expérience via nos propres dossiers. D'autre part, la nécessité d'investir dans la recherche nous a amenés à charger une juriste-sexologue de l'Université de Leuven d'effectuer une étude. Dans un premier temps son travail consiste à dresser l'inventaire de toutes les données scientifiques disponibles sur les phénomènes de la pornographie et de la prostitution enfantines, tant au niveau national qu'international. Cette collecte

nous habilitera à créer un centre de documentation qui servira d'outil à la prévention et à la lutte contre la disparition, l'enlèvement et l'exploitation sexuelle d'enfants.

Il va de soi que la mise en œuvre d'objectifs aussi ambitieux exige des moyens financiers et humains. A ce jour nous bénéficions de subsides publics ainsi que de financements de la part d'entreprises et de service clubs. Nous avons besoin aussi de l'aide des citoyens. Ceci pas uniquement pour l'apport de dons individuels, mais comme gage d'une solidarité avec le Centre et surtout avec les bénévoles qui dès lors se sentiront soutenus par cette marque de confiance de la société. Quant aux ressources humaines, il est difficile de trouver les bons profils, car le Centre exige un engagement personnel important et une grande stabilité de ses employés.

En conclusion, maintenant que child focus a su mieux baliser sa mission et estimer les moyens dont il doit disposer pour la remplir de façon optimale, je suis confiante en notre capacité de relever les défis qui nous sont lancés.



Lieve Stappers

Opérations

Introduction

L'année 1999 a été celle de la transition. En effet, à mesure que le Centre gagnait en notoriété, ses interventions étaient sollicitées de plus en plus fréquemment. Il a dès lors été nécessaire d'adapter les méthodes de travail et les équipes chargées de leur mise en œuvre. Il fallait augmenter l'efficacité dans le traitement des dossiers de disparition ou d'exploitation sexuelle d'enfants, optimiser l'encadrement des victimes et des parents et, enfin, développer les connaissances du phénomène de l'exploitation sexuelle.

nouveaux outils de travail et de logiciels informatiques plus performants.

Dans le même temps, il s'est révélé indispensable d'améliorer la capacité de gestion des appels de nuit. Depuis le 16 juin 1999, les permanences téléphoniques durant la nuit, précédemment assurées par l'Hôpital militaire de Neder-over-Heembeek, ont été prises en charge par Eurocross, la centrale d'alarme de la majorité des organismes mutualistes.

Une équipe d'opérateurs d'Eurocross a été formée au Centre et le programme informatique ainsi que tous les outils d'information lui ont été fournis. Des réunions d'évaluation ont lieu trimestriellement.

Entre le 1er avril et le 31 décembre 1998 (soit 9 mois) la hotline a enregistré 23.000 appels de plus de 30 secondes, en 1999 il y en a eu 55.888. En moyenne le Centre a reçu plus de 150 appels par jour en 1999.

1. Fonctionnement de la hotline

Le nombre des opérateurs de la ligne d'urgence du Centre, le 110, est resté constant, à savoir 6, malgré pratiquement un doublement du nombre des appels et des dossiers à traiter.

Pendant la journée, la permanence téléphonique est assurée par une équipe de deux opérateurs le matin de 7h00 à 15h00 et par une seconde équipe l'après-midi de 15h00 à 23h00.

Les opérateurs sont le lien entre l'appelant et les case managers à qui ils transmettent l'information après encodage. Ils sont investis d'une mission complexe, nécessitant des capacités d'écoute, des qualités relationnelles et d'empathie à l'égard des appelants. Aussi, les équipes d'opérateurs ont-elles bénéficié tout au long de l'année d'une mise à jour permanente de leurs connaissances ainsi que de

2. Fonctionnement du case management

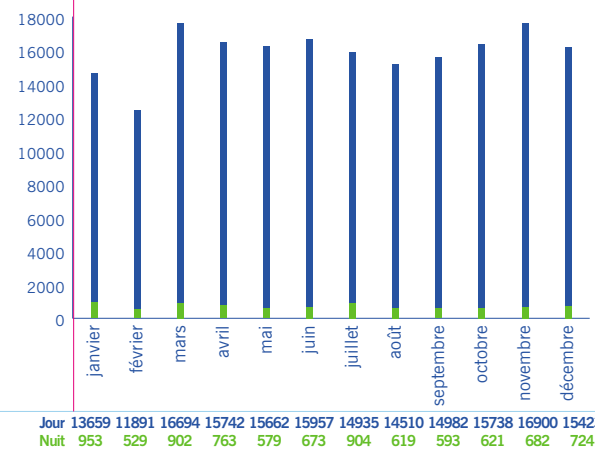
Une des tâches importantes du case manager est celle qui consiste à encadrer les victimes. Le case manager prend toujours le plus vite possible un premier contact par téléphone avec les parents / victimes et les entretient régulièrement jusqu'à clôture du dossier.

Les victimes ont le plus souvent tout simplement besoin de l'oreille attentive d'un observateur neutre, capable de leur donner des conseils et des

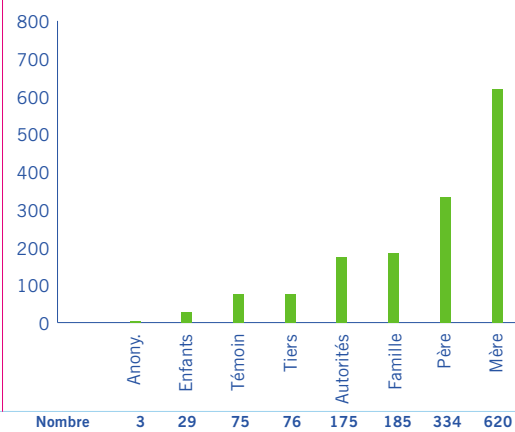
explications. Lorsqu'il s'agit d'une situation de crise, le case manager ira au-delà de cet accompagnement téléphonique et se rendra sur place chez les parents/victimes. Dans des cas moins urgents, le case manager invite ceux-ci à venir au Centre.

Afin d'améliorer l'encadrement, des sessions d'information ont été organisées au Centre en collaboration avec le Comité de Vigilance. Des parents d'en-

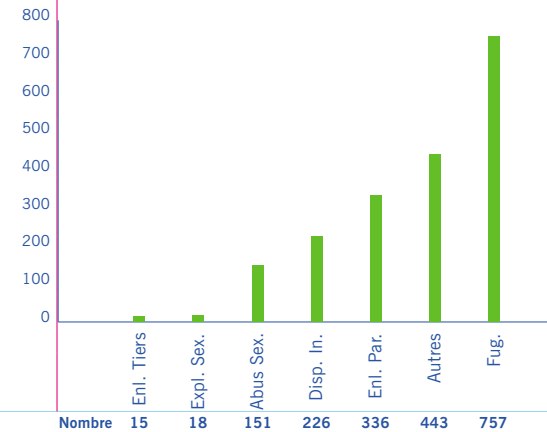
Nombre d'appels durant le jour et la nuit



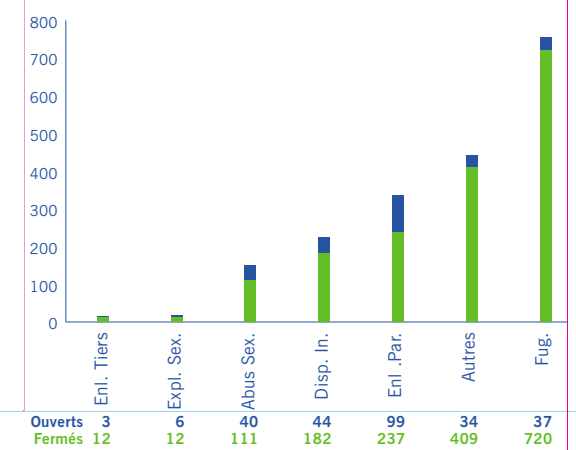
Répartition par origine de l'appel



Répartition des dossiers



Répartition des dossiers ouverts/fermés



fants disparus ou assassinés ont témoigné au sujet des expériences vécues avant la création du Centre ou au sujet de leur expérience avec le Centre.

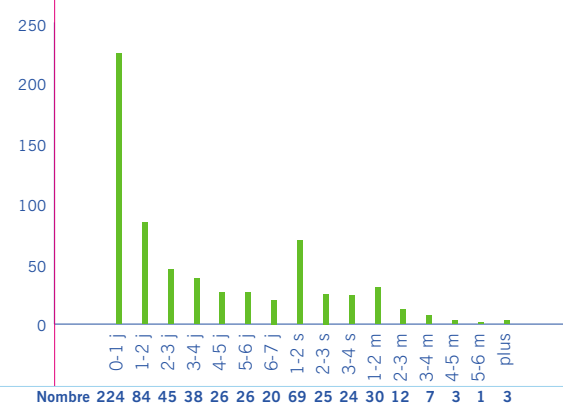
En outre, les premiers contacts avec les services d'accueil des victimes auprès des parquets, établis en 1998, permettent d'espérer que des accords de collaboration pourront être conclus. Dans une mesure limitée, une collaboration avec les services d'aide aux victimes à la gendarmerie et à la police est également en voie de se réaliser et enfin, plusieurs entretiens préparatoires avec la Croix Rouge ont eu lieu en vue de mettre sur pied une collaboration formelle avec son Service d'Intervention Sociale d'Urgence. L'objectif est que celui-ci puisse assurer le soutien psychologique dans des cas d'extrême urgence, lorsque les services spécialisés d'aide aux victimes ne peuvent apporter leur assistance sur l'heure.

Depuis le 1er janvier 1999 les dossiers sont répartis selon 6 catégories, étant entendu que toute disparition est considérée comme inquiétante.

1. Les fugueurs

Cette catégorie comprend en tout premier lieu

Durée des fugues



les fugueurs inquiétants, lorsqu'on est certain que le mineur ou le jeune âgé de maximum 25 ans s'est enfui, autrement dit a quitté de son plein gré son domicile ou l'institution ou la famille d'accueil où il est placé, et lorsqu'il y a un ou plusieurs éléments complémentaires, tels que :

- le jeune âge: le fugueur a moins de 13 ans ;
- l'état de santé physique ou mental du fugueur est déficient ;
- la durée de disparition excède 30 jours ;
- le fugueur pourrait se trouver dans un milieu à risque.

Les autres fugueurs sont les mineurs ayant quitté de leur plein gré le domicile, l'institution ou la famille d'accueil, soit après une dispute en laissant un mot et dont l'entourage sait qu'ils ne sont pas exposés à des situations dangereuses, soit s'agissant de récidivistes, coutumiers de fugues.

Il ne faut pas perdre de vue que le fugueur, bien que parti de son plein gré, peut effectivement se trouver dans une situation dangereuse. C'est pourquoi child focus persiste à mettre cet aspect en évidence auprès des services de police et de la magistrature afin de les inciter à entreprendre les actions nécessaires.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 1999, 13 mineurs ont pris directement contact avec le Centre au moment de leur fugue.

Au cours de la même période, le Centre a été confronté à 757 dossiers de fugueurs, soit 39% du total des dossiers entrés, dont 115 concernaient des fugues inquiétantes. Le groupe d'âge le plus représenté se situe entre 14 et 17 ans et la majorité sont des filles.

2. Les disparitions inexplicables

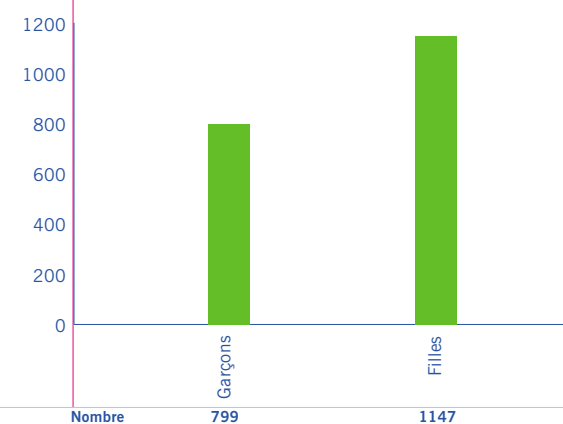
Sont répertoriés ici, les disparitions sans raison apparente de mineurs et de jeunes jusqu'à 25 ans, les enfants ou les jeunes qui se sont perdus (p.ex. petits enfants l'été à la côte), ou ceux qui se sont blessés et que l'on ne retrouve pas immédiatement (p.ex. accidents lors d'activités sportives, lors de camps de mouvements de jeunesse, ...).

De telles disparitions sont bien entendu considérées comme faisant partie des dossiers les plus inquiétants. A cet égard, il reste à déplorer que les magistrats n'ont pas encore le réflexe d'informer le Centre immédiatement. Le plus souvent ils s'acquittent d'abord des devoirs d'enquête et ne songent qu'ensuite à child focus, pour la diffusion d'affiches ou d'avis dans la presse. Nul doute que la Cellule Nationale des Disparitions pourrait jouer un rôle plus incitatif auprès de la magistrature, rôle qui fort heureusement s'affirme graduellement depuis fin 1999.

Au total child focus a eu affaire à 226 disparitions inexplicables, dont 5 avec issue fatale.

Pour ces deux premières catégories, le Centre a organisé 33 campagnes d'affichage et dans

Répartition par sexe



46 cas des affichettes ont été diffusées. Pour 7 dossiers il y a eu à la fois diffusion d'affiches et d'affichettes. Les avis de recherche du Service Général d'Appui Policier mentionnant le numéro d'appel d'urgence 110 ont été au nombre de 62.

3. Les enlèvements par des tiers

Est compris dans cette catégorie tout enlèvement d'un mineur ou d'un jeune de maximum 25 ans par toute personne autre que ses parents ou autre que la personne qui exerce sur lui l'autorité parentale.

Au cours de l'année écoulée, le Centre a été saisi de 15 cas d'enlèvements par des tiers.

4. Les rapt parentaux

Sur le plan du droit civil est considéré comme rapt parental : le fait d'emmener un enfant dans un autre pays que celui de sa résidence habituelle et ce, par un des parents contre la volonté de l'autre parent.

Child focus exerce son rôle aussitôt qu'un enfant est emmené par un de ses parents dans un autre pays, contre la volonté de l'autre parent.

Par ailleurs, les auteurs de tels rapt sont coupables de l'infraction qui consiste à ne pas respecter le droit aux relations personnelles d'un des deux parents, prévu à l'article 369bis du Code pénal. Les parents et leurs complices qui ne respectent pas ces dispositions font l'objet de poursuites.

Aux dispositions légales, child focus préfère se ranger aux termes de l'article 9 de la Convention des Droits de l'Enfant :

"Chaque enfant a le droit de vivre avec ses parents, à moins que cela ne soit jugé contraire

à son intérêt supérieur, et de maintenir des contacts avec ses deux parents s'il est séparé de l'un d'entre eux ou des deux."

L'objectif premier de child focus est en effet de donner à l'enfant la possibilité de retrouver le père ou la mère dont il a été séparé et, ce faisant, de rétablir les droits du parent lésé.

Le Centre limite ses interventions aux enlèvements parentaux internationaux de mineurs, une problématique avec laquelle il constate que la magistrature et la police ne sont pas encore très familiarisées. Ceci peut mener à une attitude réticente, lorsqu'il s'agit de rédiger un procès-verbal et de lancer les signalements nécessaires, d'autant que ces instances n'ont pas toujours bénéficié d'une formation suffisante pour pouvoir aiguiller de manière efficace le parent délaissé vers les services du ministère de la Justice ou des Affaires étrangères, compétents pour ces matières.

Néanmoins, dans les dossiers de rapt parentaux, child focus entretient des contacts constructifs

avec la magistrature qui lui communique de plus en plus facilement les informations ressortant de l'enquête. Cette concertation régulière a pour effet de faciliter l'aboutissement d'une affaire. Dans le même temps, le case manager met en œuvre tous les moyens utiles non judiciaires tels que du lobbying auprès des instances officielles étrangères et des contacts avec d'autres ONG à l'étranger, ceci en collaboration avec l'association partenaire Missing Children International Network.

Depuis l'entrée en vigueur en Belgique du Traité de la Haye, en date du 1er mai 1999, presque toutes les affaires de rapt parentaux tombent sous la compétence du ministère de la Justice. Le case manager est dès lors amené à collaborer de façon régulière avec ce ministère et il tâche d'accompagner effectivement le parent chez l'autorité centrale afin d'accélérer le suivi du dossier.

Par ailleurs, le ministère des Affaires étrangères joue un rôle important et peut intervenir en complément avec le ministère de la Justice ou de manière exclusive par le biais des consulats et des ambassades dans le pays de destination de l'enfant enlevé.

Au total, au cours de l'année 1999, child focus a traité les dossiers de 336 enfants victimes de rapt parentaux, dont 99 n'étaient toujours pas rentrés fin 1999.

5. L'exploitation sexuelle

Une distinction est faite entre pornographie enfantine, prostitution enfantine, traite enfantine en vue d'une exploitation sexuelle et les réseaux sur l'Internet. Actuellement, l'expérience acquise en matière de pornographie et de prostitution enfantine

est très limitée. Le fait est que, s'agissant souvent de mineurs étrangers, non enregistrés et dont personne ne prend la responsabilité, peu de cas nous sont signalés.

18 dossiers ont été ouverts au cours de l'année 1999.

Concernant la diffusion de pornographie enfantine via l'Internet, le Centre peut par contre déjà témoigner d'un certain nombre d'expériences intéressantes. Ainsi a-t-il reçu via le 110 des informations concernant un site présentant du matériel pédopornographique. Une demande a été introduite auprès du Point de Contact de la Police Judiciaire pour bloquer l'accès à ce site qui, depuis, n'est plus accessible à partir de la Belgique.

En matière de diffusion de messages pédopornographiques, child focus a été contacté à 60 reprises via le 110 ou directement via le réseau Internet. A plusieurs reprises également, des informations concernant des personnes utilisant l'Internet pour diffuser et rechercher ce genre de matériel ont été reçues au Centre. Comme à chaque fois, ces informations ont été aussitôt transmises à la Police Judiciaire.

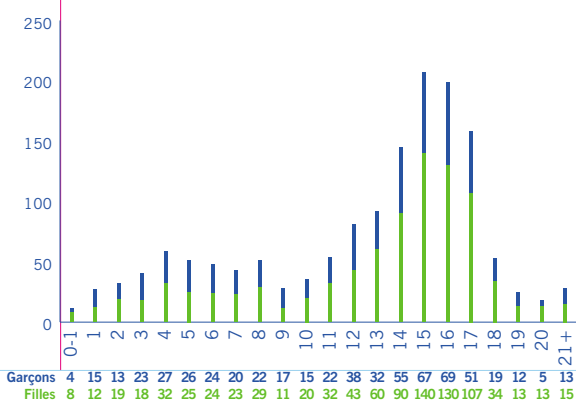
Enfin, lorsque le Centre est confronté à l'exploitation sexuelle, la prostitution et la traite enfantines, il s'agit le plus souvent de cas de mineurs non accompagnés, et plus particulièrement de jeunes étrangers, non accompagnés, victimes de trafic d'êtres humains. Ils commencent par être interceptés lors de leur passage en Belgique pour être ensuite placés en institution ou dans un centre pour réfugiés. A la première occasion ils s'enfuient, espérant poursuivre leur voyage vers la "terre promise", grâce aux passeurs avec qui ils ont pris soin de rester en contact. Une fois dans la nature, ils s'exposent à toutes formes d'exploitation, que ce soit dans le secteur économique ou dans l'industrie du sexe.

Généralement, ce type de dossier est signalé au Centre par le Haut Commissariat Général pour Réfugiés et Apatrides, lorsqu'il est constaté que ces jeunes ne se présentent pas à l'entretien suivant. Ce n'est que sporadiquement que child focus est informé de leur disparition directement par le centre d'accueil où ils étaient hébergés.

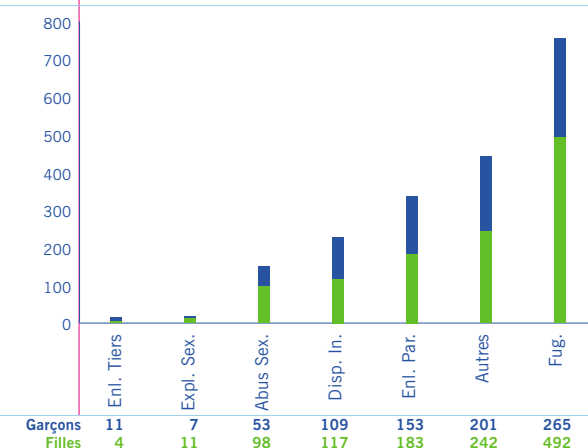
D'autres dossiers de mineurs non accompagnés concernent des filles qui sont victimes du commerce d'enfants et que l'on retrouve dans le milieu de la prostitution. De tels dossiers sont le plus souvent signalés à child focus par le parquet, principalement celui de Bruxelles.

Pour protéger ces mineurs du trafic d'êtres humains en vue de les exploiter sexuellement, le Centre devrait être mis au courant plus tôt et, à cet effet, des contacts ont été établis avec les centres d'accueil et des organismes spécialisés. En se manifestant toujours davantage auprès des parquets, des services de police et des institutions concernées,

Répartition par âge et par sexe



Répartition par sexe et par catégorie



le Centre se voit peu à peu reconnu comme interlocuteur valable. De plus, il offre le grand avantage de ne pas être tenu par des limites d'arrondissement et d'avoir dès lors un aperçu sur l'ensemble du pays en matière de traitement de ce type de dossiers par les différents parquets.

Au total, le case management a eu affaire à 48 dossiers de mineurs non accompagnés.

6. L'abus sexuel non organisé

Il s'agit en l'occurrence de pédophilie individuelle extra-familiale. Pour ces dossiers, les parents s'attendent à ce que child focus puisse exercer un stimulant sur le traitement de leur dossier, mais au stade actuel des relations avec les autorités

judiciaires cela reste difficile. Pour cette raison une révision du protocole avec le ministère de la Justice est à l'étude.

En 1999 child focus a traité 151 dossiers de pédophilie individuelle.

Outre ces 6 classifications, child focus se voit confronté à des cas de maltraitance non sexuelle et d'inceste. Ces cas sont aiguillés vers des instances spécialisées ou judiciaires et classés sous une catégorie supplémentaire (Autres), laquelle comprend également les fugueurs non inquiétants de 18 à 25 ans, les rapt parentaux en Belgique et les tentatives échouées ainsi que les menaces d'enlèvement.

En collaboration avec le ministère de l'Intérieur, un officier de la police judiciaire d'Anvers a été détaché à child focus pendant deux mois, afin de préparer un syllabus pour les sessions d'information destinées aux services de police. Dix sessions ont eu lieu entre le 15 octobre et le 23 décembre auxquelles tant des agents de police en formation que des agents déjà opérationnels ont pris part. Au total 900 agents ont été atteints et leurs réactions ont été généralement positives.

Une réunion organisée par la Police générale du Royaume (Affaires intérieures) avec des représen-

tants de tous les services d'accueil des victimes, a donné l'occasion à child focus de faire une présentation de ses activités.

De telles présentations ont également été faites lors de visites à la Cellule Nationale des Disparitions de la Gendarmerie et à différents corps de police.

En 1999, enfin, child focus est devenu membre du "groupe de travail permanent d'Interpol sur les infractions dont sont victimes les mineurs", en tant qu'observateur.

3. Collaborations avec le secteur public et institutionnel

Le protocole de collaboration avec les autorités judiciaires date du 30 mars 1998. Depuis, au vu de l'expérience acquise, il s'est avéré opportun de suggérer un certain nombre de modifications et d'ajouts, notamment :

- de faire usage du numéro 110 dans chaque avis de recherche pour mineurs diffusé par les médias;
- d'obtenir des services de police d'informer d'office child focus;
- de développer davantage le volet relatif aux rapt parentaux;
- de retravailler le volet relatif à l'exploitation sexuelle d'enfants.

Les discussions se poursuivent avec le nouveau gouvernement.

Lorsque la Directive ministérielle relative aux personnes disparues a fait l'objet d'une évaluation, child focus n'a pas été associé comme membre à part entière au sein du groupe de travail ad hoc, malgré son expérience dans le domaine. Reste qu'au sein d'un sous-groupe de travail child focus a néanmoins pu apporter sa contribution.

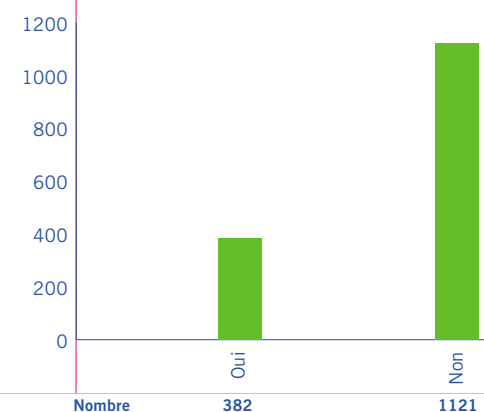
Quant au protocole fixant la collaboration entre child focus et le ministère des Affaires étrangères, pour lequel des négociations avaient été entamées dès 1998, il a été signé en avril 1999. Il officialise la coopération des ambassades et consulats belges dans les dossiers à caractère international et qui, pour la plupart, concernent des enfants enlevés par un parent ou des fugueurs retrouvés à l'étranger.

4. Etude du phénomène de l'exploitation sexuelle

Il est essentiel que child focus acquière une meilleure connaissance du phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants. Aussi, pour l'exercice 1999 est-ce le thème de la pornographie et de la

prostitution enfantines qui a fait l'objet d'une étude approfondie. L'objectif est d'effectuer une recherche comparative, comportant un inventaire des directives déjà existantes (nationales, européennes et internationales), des données disponibles, ainsi que des initiatives de la police, de la justice et des services d'aide se rapportant à cette problématique.

Impact international



Réseaux

Introduction

L'édification d'un réseau propre de bénévoles, couvrant l'ensemble du territoire, était devenu indispensable pour assurer la diffusion d'affiches et d'affichettes en un minimum de temps.

D'autre part, la dimension internationale d'une partie des dossiers auxquels child focus est confronté, a demandé des démarches concrètes au niveau opérationnel ainsi qu'au niveau de la collecte d'informations et des prises de contact.

informations utiles pour réaliser une diffusion d'affiches via les firmes de transport.

De même, la Ligue des Familles a fourni la liste de ses antennes locales de bénévoles, auxquelles

le Centre peut faire appel pour la diffusion d'affiches ou d'affichettes et la régionale francophone de la Croix Rouge a elle aussi communiqué les coordonnées de ses responsables départementaux prêts à collaborer.

1. La dimension nationale

1. Le réseau des bénévoles

L'objectif est de mettre sur pied une antenne child focus dans chacun des 27 arrondissements judiciaires, ce qui demande la désignation d'un coordinateur et d'une équipe motivée.

Un scénario d'affichage est communiqué aux candidats, il leur est demandé de remplir une fiche d'information et de faire parvenir un certificat de bonne vie et moeurs. Parmi les bénévoles inscrits, les futurs coordinateurs sont sélectionnés et invités à suivre une session d'information au Centre. A fin 1999 une 15ne de coordinateurs étaient déjà actifs entourés d'un millier de bénévoles.

Les équipes de bénévoles ont pour tâche de faire fonctionner le réseau à la fois pour la mise en place et l'enlèvement des affiches et pour la diffusion des affichettes. Pour ce faire elles reçoivent un soutien logistique adéquat.

2. Les partenaires structurés

Le Centre s'est également attaché à étendre son réseau de partenaires structurés et à l'intégrer au réseau opérationnel.

C'est ainsi que, depuis juillet 1999, child focus

bénéficie de la collaboration d'un nouveau partenaire pour la diffusion d'affiches, en l'occurrence Vedior Interim qui n'a pas hésité à associer son réseau d'agences d'intérim aux actions de recherche de child focus et met également à la disposition du Centre son personnel et son know-how.

Par ailleurs, la SNCB a inclus un plus grand nombre de gares dans le réseau (de 60 à 72 gares) et a marqué son accord de faire également distribuer des affichettes parmi le personnel des quais et des guichets.

Il y a eu de nouveaux contacts avec Westra et Tondeur Diffusion, deux entreprises de distribution de journaux et périodiques, qui mettent leur réseau à disposition du Centre.

L'Association Pharmaceutique Belge stimule la collaboration des pharmaciens et l'Association Nationale des Grossistes et Distributeurs est prête à mettre ses services de coursiers vers les pharmaciens à disposition.

La Fédération Royale des Transporteurs Belges s'est engagée à encourager une collaboration entre ses membres et child focus et à fournir les

2. La dimension internationale

Après un travail de collecte d'information au niveau européen, afin de détecter et d'identifier des partenaires potentiels à l'étranger, child focus est arrivé à la conclusion que beaucoup d'organisations sont spécialisées dans le domaine des enfants, mais que peu sont à même de donner une réponse rapide, efficace et professionnelle aux demandes concrètes du Centre dans des cas de disparition ou d'exploitation sexuelle. Cet exercice révélateur a permis au Centre de constater qu'il ne peut compter, dans le cadre de ses dossiers, que sur les compétences de quelques Centres en Europe, notamment le National Missing Persons Helpline et Reunite en Angleterre, le National Center for Missing and Exploited Children aux Etats-Unis et deux Centres au Canada. Parallèlement, de précieux contacts sont maintenus avec des organisations telles que Telefono Azzurro (Italie), Accion contra la pornografía infantil (Espagne), la Fondation pour l'Enfance et l'Office Européen pour les Enfants Enlevés et Disparus (France), ainsi qu'avec les différentes Helplines en Europe.

En tant que Président du Centre, M. Cardon de Lichtbuer a été élu membre du Conseil d'administration de l'International Center for Missing and Exploited Children (ICMEC), et a assisté à son inauguration

officielle aux Etats-Unis en 1999. child focus participe en outre activement au "steering group" sur les raptus parentaux, créé au sein de l'ICMEC.

Grâce à des contacts, tant avec les membres de la Commission européenne qu'avec le Conseil de l'Europe, le Parlement européen et la Représentation permanente belge auprès de l'Union européenne, le Centre espère exercer son influence sur la politique européenne et faire placer sur l'agenda européen les problèmes relatifs à la disparition et à l'exploitation sexuelle des mineurs.

Outre ces démarches visant à faire valoir ses arguments auprès des décideurs belges et européens, le Centre a répondu à tout besoin concret formulé lors de dossiers de disparition et d'exploitation sexuelle de mineurs. Il l'a fait, entre autres, en participant à des projets de partenariat européens, en intervenant lors de conférences internationales et en organisant des présentations sur les objectifs et missions de child focus. Autant d'activités qui contribuent fortement à développer l'image et à véhiculer le message du Centre sur la scène internationale.

Enfin, child focus remplit un rôle de "secrétariat permanent d'information" en mettant en contact entre elles des organisations étrangères et en les informant concernant l'existence et les activités d'organisations dans différents pays.

Communication

Introduction

Il ne fait aucun doute que la communication est un outil essentiel pour le Centre, celui-ci ayant besoin d'un maximum de visibilité pour remplir ses objectifs.

En 1999, un investissement particulier a été consenti pour évaluer la notoriété du Centre et sa perception, tant auprès du grand public qu'auprès de ses partenaires.

Sur d'autres fronts également la communication peut s'exercer utilement.

Celui, et non des moindres, d'appuyer la réalisation des missions proprement dites du Centre.

1. Traitement des dossiers

Fournir un appui sur le plan opérationnel dans le traitement de certains dossiers est une tâche essentielle des responsables du département Communication. Ils ont notamment participé à la mise en place d'un réseau de bénévoles pour la diffusion d'affiches et d'affichettes en faisant appel aux médias.

Par ailleurs, ils sont impliqués dans la diffusion des avis courts par le Service Général d'Appui Policier via les antennes de la RTBF et de la VRT. child focus a obtenu que dans certains cas ces avis soient diffusés également par RTL-TVI, VTM et les chaînes régionales.

Les collaborations entretenues avec la presse peuvent servir à accélérer la recherche d'enfants disparus et peuvent avoir un effet de pression sur certaines instances. Dans plusieurs cas, une réelle collaboration a été mise en œuvre avec les médias, tant en Belgique qu'à l'étranger et ce, en dehors de la diffusion d'avis de recherche. Cela s'est produit notamment avec le JT de TF1, Tros Vermist

(Pays-Bas), Chi L'ha Visto (RAI 3) et Radio Al Manar (Maroc). Dans de tels cas, le département Communication participe également à l'encadrement de la famille.

Les affiches et affichettes ont fait l'objet de modifications afin de les rendre plus lisibles et plus percutantes et, depuis début décembre 1999, leur production et leur diffusion en un temps record ont été rendues possibles grâce à un nouveau véhicule équipé de moyens techniques les plus performants, financé par le Rotary-Erasme, le Rotary-Atomium, Bocquet Engineering et Lanier. L'équipement en question se compose d'un scanner, d'une imprimante et d'un télécopieur ayant une capacité de 1500 copies/heure, ainsi que des moyens de communication par téléphonie mobile. Une présentation à la presse a été organisée et a bénéficié d'un large écho, notamment de la part des quatre télévisions nationales, de deux chaînes de radio et de l'ensemble de la presse quotidienne.

2. Sensibilisation

Diverses organisations, instances ou entreprises ont organisé des événements ou des actions qui ont permis de sensibiliser le public et, dans certains cas, ont été l'occasion d'une récolte de fonds.

En voici quelques exemples :

- stand pour vente d'un C.D. au Carnaval des enfants à Saint-Marc (Namur);
- stand d'info au Salon international Infopol à Courtrai;
- tournoi de football entre équipes de diabolins et de pré-minimes au stade de Seraing-Rul;
- action Croix Rouge à la côte, sponsorisé par Computer Associates, avec distribution d'une publication gratuite renseignant le numéro d'urgence de child focus;
- gala de variétés à Housse par le théâtre Trianon

et les musiciens de la Bande à Lolo;

- stand à la Journée portes ouvertes Ford Genk à l'occasion du 35ème anniversaire de l'entreprise;
- stand au tournoi de golf "Fifty One International Open" et "Belgacom Open";
- "The Unique Arrival Event", événement invitant le grand public à assister gratuitement à une avant-première de "Star Wars", à condition de faire un don à child focus. L'événement consistait en la projection du film dans 12 salles de Kinepolis suivie d'un son et lumière au pied de l'Atomium.

Ces différentes actions et événements ont fait l'objet d'échos dans la presse écrite et audiovisuelle à l'échelon tantôt local, tantôt régional ou national et "The Unique Arrival Event" a bénéficié en outre de spots télévisés.

3. Positionnement

Au cours de l'année 1999, chaque fois qu'un événement le justifiait, le Centre a organisé des conférences de presse ou diffusé des communiqués de presse. De son côté, la presse a fait régulièrement appel au Centre pour connaître sa réaction face à l'actualité. Au total child focus a fait l'objet de 346 articles dans la presse francophone et de 253 articles dans la presse néerlandophone.

Les chaînes de radio ont parlé du Centre à 35 reprises et les activités de child focus ont fourni un sujet de télévision à 54 reprises, soit au cours du journal, soit dans des émissions qui commentent l'actualité. Ces chiffres ne concernent que les reportages et non la diffusion d'avis de recherche.

D'autre part, toute une série d'entreprises, d'organismes ou de service clubs ont publié des articles sur le fonctionnement du Centre dans leurs bulletins d'information, entre autres Delhaize, Belgacom, Electrabel, Sabena, Vedio Interim, Ford, la Police. De même des médias spécialisés ont accordé leur attention à child focus, notamment Playgolf, la publication du club Soroptimist, Info Cancer, le Vademecum des droits de l'enfant et le Manuel des services de Police, édités par Kluwer.

Depuis octobre child focus a un site de présentation sur Inter-Press, une plate-forme de centralisation et de diffusion d'information sur l'Internet réservée à des journalistes belges et étrangers. Ceci permet de

donner des informations générales sur le Centre à travers le monde entier. En même temps ce site est utile pour contacter la presse étrangère lors d'une disparition en dehors de nos frontières.

Enfin, le Centre a son [site Internet](http://www.chidlfocus.org) (<http://www.chidlfocus.org>), conçu sur le modèle du site du National Center for Missing and Exploited Children. S'y trouvent des renseignements sur la mission du Centre, son fonctionnement, sa dimension internationale, ses activités, ses résultats, ses partenaires et ses sponsors et ce,

en français, néerlandais, anglais et allemand. Depuis le 1er janvier 1999, des photos d'enfants disparus peuvent être diffusées via le site, lequel fait d'ailleurs partie du "global missing children's network", un des outils du nouveau International Center for Missing and Exploited Children; le but est de créer une banque d'images et d'informations se rapportant à des enfants disparus et de récolter des témoignages à l'échelle mondiale. Actuellement les autres partenaires de ce réseau mondial sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Canada et le Brésil.

Culture qui se sont succédés et avec la Ministre Présidente de la Communauté française. Ces contacts ont été poursuivis avec les administrations concernées et une concertation régulière a été instaurée avec le Délégué général aux Droits de l'enfant et le Commissaire des droits de l'enfant de Flandre.

En ce qui concerne le Parlement, des contacts informels ont été établis avec différents membres, soit au sujet de dossiers concrets, soit concernant des thèmes

précis faisant l'objet de travaux parlementaires.

A l'occasion du 10ème anniversaire de la Convention des Droits de l'enfant, child focus a participé à une session du Parlement flamand.

Enfin, le Centre a été entendu au sein de la Commission institutionnelle du Sénat en vue d'une adaptation de la constitution relative aux droits de l'enfant à l'intégrité physique, sexuelle et morale.

4. Relations Publiques

A de fréquentes reprises child focus a fait un exposé de ses activités auprès de ses partenaires opérationnels et des autorités notamment, à l'initiative du ministère des Affaires étrangères, lors d'une réunion avec les consuls de Belgique, suite à laquelle ceux-ci ont offert leur aide dans les dossiers de rapt parentaux.

Parmi les initiatives favorisant de nouvelles collaborations, il y a lieu de citer:

- un déjeuner rencontre organisé par le Jeune Barreau des Avocats de Bruxelles à l'intention des avocats-stagiaires et des avocats spécialisés en droit pénal et familial;
- une visite du Procureur général de Bruxelles suivie d'une visite d'un substitut du Procureur du Roi, dans le cadre du commerce d'enfants;
- deux réunions avec le Service des Etrangers;
- deux réunions avec les responsables du Haut Commissariat général pour les Réfugiés et les Apatrides.

Les relations avec les autorités ont également été consolidées à tous les niveaux:

- le Roi a été tenu au courant du fonctionnement du Centre et son intervention sollicitée en vue d'obtenir un entretien avec l'informateur;
- un entretien a eu lieu avec le Premier ministre pour lui rendre compte de la situation du Centre, examiner son financement et sa localisation;
- à l'occasion des élections nationales et de la formation du gouvernement, le Centre a attiré l'attention sur ses expériences relatives aux phénomènes de disparition et d'exploitation sexuelle d'enfants, ainsi que sur la nécessité d'une approche internationale de ceux-ci.

Des contacts et des entretiens ont été suscités avec le formateur, le cabinet du nouveau Premier ministre, les ministres successifs de la Justice, des Affaires intérieures et des Affaires étrangères.

Au niveau des Communautés, des rencontres et des échanges d'idées ont eu lieu avec les ministres flamands de la Famille, du Bien-être et de la

Un projet de recherche pour faire le bilan de la notoriété et de l'image actuelle du Centre auprès de ses différents interlocuteurs a été demandé à Taylor Nelson Sofres Sobemap. Le sondage a été effectué en août par téléphone auprès du grand public (1.060 personnes de plus de 15 ans) avec un questionnaire pour déterminer la notoriété spontanée et aidée, la notoriété des différentes composantes clé de l'activité du Centre, son image et les attitudes qu'il suscite.

Les résultats démontrent que, si child focus est relativement connu (notoriété spontanée: 22%; notoriété assistée: 59%), ses différents rôles et moyens d'action sont encore insuffisamment perçus.

Notoriété :

- un Belge sur 5 cite spontanément child focus lorsque sont évoquées la recherche d'enfants disparus et la lutte contre l'exploitation sexuelle;
- 6 Belges sur 10 ne citent aucun organisme;
- 6 Belges sur 10 connaissent child focus quand des noms d'organismes sont suggérés;
- child focus est cité par 61% de francophones contre 39% de néerlandophones.

Connaissance des activités :

- 4 Belges sur 10 citent spontanément la recherche d'enfants disparus;
- les autres activités sont peu ou pas citées, par exemple 1 Belge sur 6 cite les affiches et les avis de disparition comme moyens d'action (pas le 110) et, parmi ceux qui connaissent child focus, 1 personne sur 4 cite ces moyens (pas le 110).

Image de child focus :

- elle est avant tout associée à la référence à l'enfant (enfants disparus 27%; enfants 9%);
- elle est peu associée à des valeurs (dévouement, utilité 2%) et à des sentiments inspirés par les problèmes qu'il traite (tristesse, dépression: 5%);
- elle reste associée aux événements qui sont à l'origine de sa création;
- child focus est jugé nécessaire aux parents (69%), indispensable pour la recherche d'enfants disparus (63%) et essentiel pour la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants (56%);
- il remplit ses objectifs (49%), est indépendant de la police (55%), de la justice (52%) et de la politique (54%);
- l'attitude envers child focus est très favorable (72%) et 37% des gens sont prêts à aider personnellement.

Financement

L'année de sa création, le Centre a bénéficié de financements et de soutiens spontanés, dus à l'émotion suscitée par l'affaire Dutroux et par la Marche blanche. De plus, les efforts fournis par la Fondation Roi Baudouin avant la création du Centre, visant à assurer son lancement, ont largement contribué à lui attirer des appuis, à la fois sous forme de subsides publics et de dons privés. Dès 1999, la recherche de nouvelles sources de financement s'est toutefois imposée.

En 1999, le Centre a encaissé 85 millions de francs, en provenance de cinq grandes sources de financement différentes, à savoir :

Dotations des 7 Assemblées	15 000 000	18%
Subsides publics	36 640 987	43%
Dons des organismes privés (en espèces ou en nature)	30 693 961	36%
Libéralités du grand public	2 020 134	2%
Produits financiers	797 317	1%
Total	85 152 399	100%

En 1999, le Centre a reçu la deuxième et dernière tranche de la dotation en provenance des 7 Assemblées parlementaires.

Il a également bénéficié de subsides publics du Gouvernement belge, de la Région de Bruxelles-Capitale et du Gouvernement flamand. Dans ce domaine, de nouvelles perspectives se dessinent pour l'année 2000.

Quant aux partenaires privilégiés de la première heure, child focus a pu encore compter sur l'appui d'un de ses fondateurs, la **Fondation Roi Baudouin**, ainsi que sur celui d'entreprises, telles que **Belgacom**, le **Buro & Design Center**, **Computer Associates**, **Electrabel**, **Lanier** et **Renault**.

Quelques opérations spéciales de récolte de fonds ont été mises sur pied pendant la seconde moitié de l'année et porteront l'essentiel de leurs fruits dans les années à venir. En voici deux exemples :

Fin juin, la BBL a lancé une sicav dénommée "BBL Solidarity" et dont le premier bénéficiaire est child focus. Tout investisseur dans cette sicav reste propriétaire de son capital, mais accepte que les dividendes nets de ses parts soient versés intégralement au Centre. Pour tout montant de 1.000 francs au moins, child focus remettra à l'investisseur-donateur une attestation fiscale.

Autre exemple: fin septembre, child focus a marqué son accord sur une offre de récolte de fonds faite par W-Supplies Belgium, une société spécialisée dans la récupération de cartouches usagées d'imprimantes, de téléfaxes et de photocopieuses. W-Supplies, en collaboration avec Watco, société spécialisée en gestion de déchets, prend actuellement contact avec des entreprises et organismes, en leur proposant de reprendre gratuitement leurs cartouches vides et en s'engageant, pour chaque cartouche recyclable, de verser 1 EURO à child focus. Jusqu'à présent, un peu plus de 80 entreprises ont répondu favorablement à cette action.

Dernier fait marquant pour 1999 : depuis le 1er mars, child focus a reçu l'autorisation officielle d'émettre ses propres attestations fiscales. Le grand public qui souhaite soutenir le Centre financièrement peut dès lors verser sa contribution directement au compte ouvert à cet effet et portant le n° 096-222222-70.

De Keyser Geeroms & C°

Bedrijfsrevisoren - Reviseurs d'Entreprises



Louizalaan 240 Avenue Louise
Brussel 1050 Bruxelles
Tel. (02) 639.48.06 - Fax (02) 639.48.26
E-mail : dkg.bru@online.be

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX MEMBRES DE L'ETABLISSEMENT D'UTILITE PUBLIQUE
"CENTRE EUROPEEN POUR ENFANTS DISPARUS ET SEXUELLEMENT EXPLOITES"
Esplanade du Heyzel BP 20 à 1020 Bruxelles**

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 1999

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée. Nous avons procédé à la révision de la situation des valeurs actives et passives de la Fondation arrêtées au 31 décembre 1999 ainsi que des comptes de recettes et de dépenses clôturés à la même date.

L'inventaire des états financiers dont le total bilantaire s'élève à 63.785.736 BEF et le relevé des recettes et dépenses qui s'équilibre, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration conformément aux règles d'évaluation propres à la Fondation.

Attestation sans réserve de l'inventaire des valeurs actives et passives et du relevé des recettes et dépenses

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes significatives.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la Fondation en matière administrative et comptable ainsi que de ces dispositifs de contrôle interne. Les responsables ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations.

Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans l'inventaire des valeurs actives et passives ainsi que le relevé des recettes et des dépenses. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation déterminées par le Conseil d'Administration décrites en annexe aux états financiers.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et des règles d'évaluation, les états financiers clôturés au 31 décembre 1999 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des recettes et dépenses de la Fondation pour l'exercice écoulé.

Bruxelles, le 28 février 2000.


Brigitte MOTTE
Commissaire

Vennoten Bedrijfsrevisoren - Associés Reviseurs d'Entreprises :
D. DE KEYSER, A. GEEROMS, J. VANDERHAEGEN, F. BLOEMEN, G. DOCHEN, B. MOTTE, B. ROOBROUCK, M. SOENEN, R. VAN CAILLIE, T. VAN LOECKE
De Keyser Geeroms & C° BV o.v.v.e. CVBA/SC s.f.d. SCRL
Zetel / Siège : Louizalaan 240 Avenue Louise - Brussel 1050 Bruxelles
Generale Bank 210-0919760-58 Générale de Banque

BTW / TVA BE 463.622.188

RBV Brussel / RSC Bruxelles 3638

En tant qu'Etablissement d'Utilité Publique, le Centre n'est pas soumis à la loi comptable du 17 juillet 1975. Le Conseil d'Administration a dès lors arrêté certaines règles d'évaluation mieux adaptées à la réalité de child focus et de ses activités qui, par essence, sont non commerciales, à savoir:

Bilan**Actifs immobilisés et Réserve d'Investissement**

La totalité des actifs immobilisés du Centre a été financée par des dons en nature ou en espèces.

Comptablement, ces actifs ont été évalués à leur prix marché (tva incluse). Les avantages en nature et en espèces, quant à eux, ont été valorisés dans une réserve d'investissement au Passif. Ces postes d'Actifs / de Passif sont amortis / réduits de façon linéaire en tenant compte des durées de vie suivantes:

- Aménagement	2 ans
- GSM / Matériel informatique	3 ans
- Installation téléphonique, enregistreur, fax	4 ans
- Mobilier	10 ans

Actifs circulants

Les créances reprennent le solde des subsides de l'année en cours mais perçus au début de l'année suivante. Les surplus de trésorerie (principalement le capital et une dotation en provenance des sept Assemblées parlementaires) ont été placés en parts de Sicav de Trésorerie, comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Le solde est sur un compte à vue qui porte des intérêts à un taux légèrement inférieur au taux du marché interbancaire.

Dotation des Assemblées

Les sept Assemblées parlementaires ont versé une dotation unique de 30 millions (versée en 2 tranches de 15 millions de francs, respectivement en 1998 et 1999). Cette dotation est apportée au Centre en vue d'assurer sa viabilité pendant ses premières années d'existence. Pour cette raison, elle est reprise dans un compte de réserve. En 1998, le Centre a ponctionné un montant de 2.064.784 de francs dans cette réserve afin de présenter un compte de résultats équilibré. En 1999, aucune ponction n'a dû être faite sur cette réserve.

Soldes des Budgets

Certains donateurs versent des montants en espèces au Centre tout en demandant de les attribuer à des dépenses bien précisées à l'avance. Ces dons sont tout d'abord comptabilisés dans un compte de "Budget avec attribution" en attente de la dépense concernée. L'utilisation de ces Budgets peut parfois s'étaler sur deux exercices comptables; à la fin 1999, les soldes de ces comptes s'élevaient globalement à 2.455.413 francs (contre 1.752.504 francs fin 1998).

Quant aux dons en espèces sans attribution, ils sont préalablement comptabilisés dans un poste de "Budget sans attribution" et sont utilisés pour couvrir les dépenses non couvertes par un "Budget avec attribution". A la fin 1999, le solde de ce compte était de 3.000.378 francs (il était à zéro fin 1998).

Comptes de résultats

Subsides

Sont repris dans ce poste les subsides provenant du Gouvernement fédéral, de la Région de Bruxelles-Capitale et du Gouvernement flamand. Les subsides récurrents (Fédéral et Bruxelles-Capitale) sont alloués exclusivement à la couverture des charges salariales.

Dons

Les dons sont classés suivant deux catégories:

- les dons en nature: lorsqu'un fournisseur de biens ou de services octroie un avantage en nature au Centre (gratuité ou ristourne), cet avantage est reconnu en produits en tant que dons en nature.
- les dons en espèces avec ou sans attribution: ces dons, tout d'abord comptabilisés dans un compte de Budget au bilan, sont reconnus en produits au fur et à mesure de la prise en compte des dépenses correspondantes. Se retrouve également dans ce poste la ponction éventuelle faite sur la dotation des Assemblées (cf. supra).

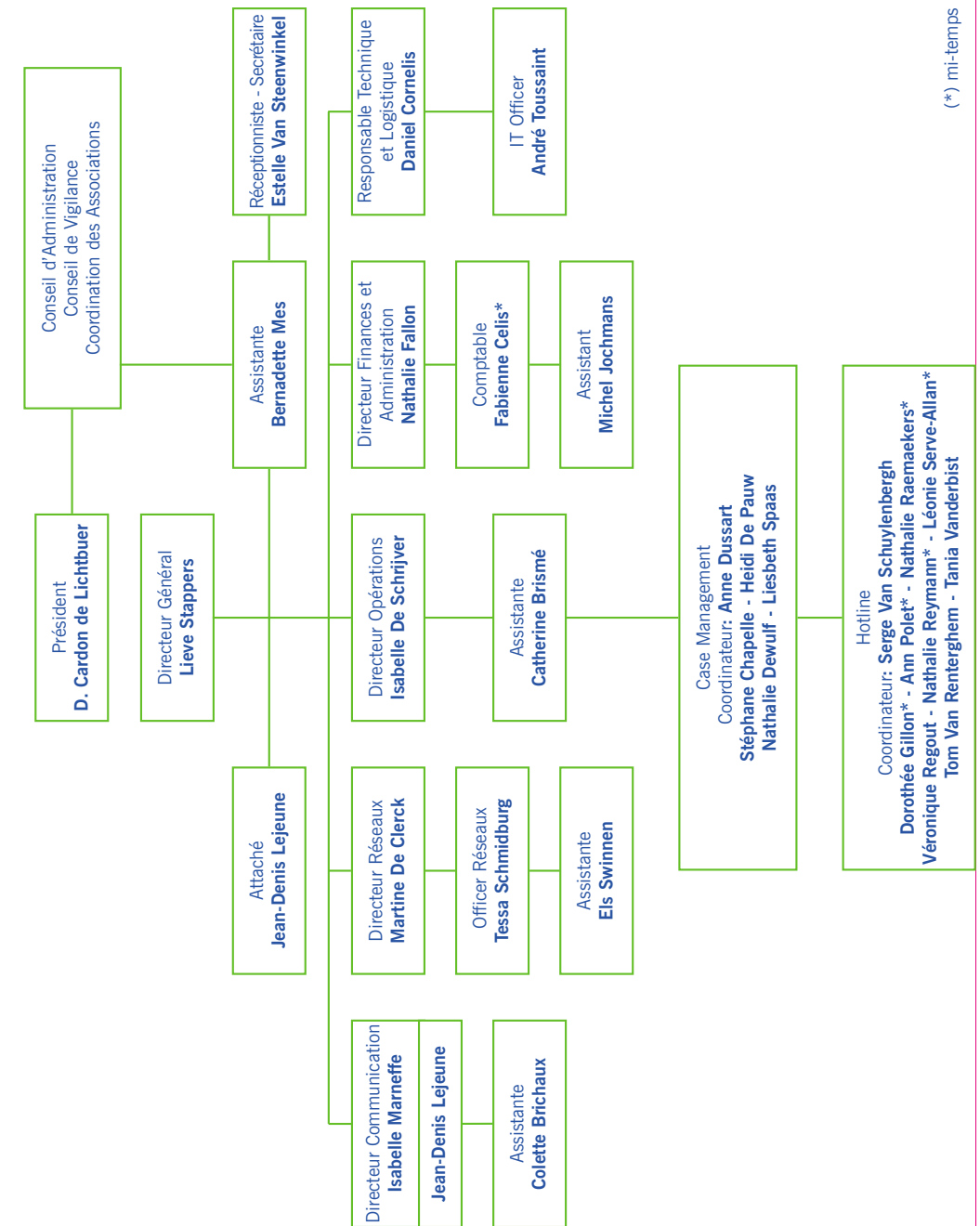
Dépenses

- Toute dépense de biens et services est toujours évaluée à son prix marché, tva incluse, et non au prix effectivement payé. Comme mentionné ci-dessus, la différence éventuelle est comptabilisée en dons en nature.
- Les aides financières ponctuelles correspondent aux frais pris en charge par le Centre pour aider les victimes primaires ou secondaires, tels que: frais de production d'affiches, frais de voyage des case managers pour récupérer un enfant à l'étranger, prise en charge de frais de téléphone de parents en difficulté financière, aides ponctuelles à certaines associations, etc...

Résultat d'exploitation

Comme chaque montant des dépenses est couvert très précisément par un montant équivalent en recettes, le compte de résultats est parfaitement équilibré.

Organigramme (avril 2000)



(* mi-temps)

Belgacom met à disposition de child focus 3 membres de son personnel; 2 des 3 positions sont actuellement remplies. Le restant du personnel est subsidié par le Gouvernement Fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale et le Gouvernement flamand.

Rédaction Suzanne Toussaint
Comité de lecture Colette Brichaux, Jean-Denis Lejeune, Isabelle Marneffe, Lieve Stappers
en collaboration avec Martine De Clerck, Isabelle De Schrijver, Nathalie Fallon
Conception graphique Hoet & Hoet
Impression & photogravure Snel Grafics
Editeur responsable Isabelle Marneffe
Esplanade du Heysel, Buro & Design Center, BP 20 - 1020 Bruxelles